

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 2-

**Etablissement : Faculté de Pharmacie Abulcasis**

**Filière : Pharmacie**

**Semestre : S1**

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **1** de la **Pharmacie** qui auront lieu du **08 au 15 Février 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation **imprimée** ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SAWADOGO Rasmata
- N° d'inscription : INS-FPA00007404/2019
- CIN/Passeport : B10945763

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Elément de Module	Date Examen	Heure début	Salle
1	Physique-Biophysique	Physique-Biophysique	10/02/2020	08h30	Salle 15
2	Outils Mathématiques	Outils Mathématiques	11/02/2020	08h30	Salle 15
3	Chimie Générale - Chimie Minérale	Chimie Générale	12/02/2020	08h30	Salle 15
4	Développement Humain et NTIC I	Communication	13/02/2020	08h30	Salle 15
5	Développement Humain et NTIC I	Initiation à l'Informatique	13/02/2020	08h30	Salle 15
6	Biologie Végétale	Biologie Végétale	14/02/2020	08h30	Salle 15
7	Biologie Cellulaire et Embryologie	Biologie Cellulaire	15/02/2020	08h30	Salle 16
8	Initiation à la Pharmacie	Initiation à la Pharmacie	08/02/2020	08h30	Salle 15

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.